

LABEL ÉCOLE CONDUITE QUALITÉ

PROCÉDURE DE PRÉVENTION ET DE SUIVI DES ABANDONS

Référentiel Critère 3.4 : Engagement de l'établissement contre le décrochage et l'abandon des élèves

BJ AUTO ECOLE

1. Contexte et Objectifs réglementaires

Dans le cadre du Critère 3.4 du label de qualité des écoles de conduite, notre établissement s'engage à formaliser et mettre en œuvre une procédure active pour détecter, prévenir et traiter l'abandon ou le décrochage des élèves en cours de formation (théorique ou pratique).

L'objectif est d'assurer une continuité pédagogique optimale, de garantir la réussite de l'élève dans les meilleurs délais et de limiter les ruptures de parcours de formation.

2. Indicateurs d'Alerte et Seuils de Décrochage

Un élève est identifié "en situation de risque d'abandon" dès lors qu'il remplit l'un des critères automatisés suivants sur notre logiciel de suivi (ou livret d'apprentissage numérique) :

- **Absence prolongée en formation théorique** : Plus de 15 jours consécutifs sans connexion à la plateforme de code en ligne ou sans présence aux cours thématiques en salle.
- **Interruption des leçons pratiques** : Plus de 3 semaines sans réservation ni réalisation d'une leçon de conduite, sans motif légitime préalablement signalé (maladie, examens scolaires, vacances).
- **Annulations répétées** : Plus de 3 annulations consécutives de leçons de conduite à l'initiative de l'élève dans un délai inférieur à 48 heures.
- **Stagnation pédagogique prolongée** : Non-validation d'une sous-compétence du REMC après un volume d'heures anormalement élevé, générant une baisse de motivation constatée par l'enseignant.

3. Protocole d'Actions et Échéancier

Étape / Délai	Action Menée	Responsable
Alerte J+15 à J+21 (Inactivité constatée)	Relance de niveau 1 : Envoi d'un SMS ou d'un courriel automatisé / personnalisé bienveillant visant à prendre des nouvelles et inciter à la reprise de l'apprentissage.	Secrétariat / Bureau
Alerte J+30	Relance de niveau 2 : Appel	Responsable Pédagogique

(Sans réponse)	téléphonique direct par le responsable pédagogique ou le secrétariat pour identifier les freins (financiers, personnels, motivationnels) et proposer un réajustement du planning.	
Alerte J+45 et au-delà (Décrochage sévère)	Entretien de remobilisation : Invitation à un rendez-vous (physique ou téléphonique) pour redéfinir le calendrier de formation ou adapter la formule (ex: passage en boîte automatique, conduite supervisée). Envoi d'une lettre de relance officielle si non-réponse.	Direction de l'auto-école

4. Mesures d'Accompagnement Pédagogique et de Remobilisation

Pour éviter le découragement des élèves lors de la formation, l'établissement met en œuvre les actions de remobilisation suivantes :

- **Changement d'enseignant** : Offrir la possibilité de changer de formateur en cas de blocage relationnel ou de baisse de confiance.
- **Bilan d'étape intermédiaire gratuit** : Réaliser un point pédagogique complet hors leçon de conduite pour valoriser les compétences déjà acquises et clarifier le reste du parcours.
- **Passage à des dispositifs alternatifs** : Proposer une orientation vers la conduite supervisée en fin de formation initiale pour réduire les coûts et maintenir l'apprentissage avec un proche, ou une bascule vers le permis sur boîte automatique (BEA) pour simplifier l'apprentissage.
- **Flexibilité financière** : En cas de difficultés financières, proposer des facilités de paiement échelonnées ou l'orientation vers des aides extérieures (Permis à 1€ par jour, CPF, aides locales).

5. Traçabilité et Archivage des Démarches

Toutes les démarches de relance (SMS, mails, appels, rendez-vous) sont systématiquement consignées dans la fiche de suivi numérique de l'élève (logiciel de gestion d'auto-école).

En cas de décision d'abandon définitif formalisée par l'élève, son dossier est clos, son livret d'apprentissage lui est restitué (ou son accès numérique maintenu selon les dispositions contractuelles) et les données sont archivées conformément au RGPD.